

Transferts de fonds vers Luxembourg pour placements

Par **bernard_**, le **08/12/2005 à 19:09**

[b:iac0yhsu]Droit financier [/b:iac0yhsu]

Bonjour à toutes et à tous,

A t'on le droit (pour un particulier) de délocaliser des fonds (environ 10.000 € à 15.000 €) de France vers le Luxembourg pour les investir (par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé) dans des sicav monétaires ou obligataires hors zone Euro ?

Y a t'il des seuils autorisés ?

Faut t'il déclarer au fisc ces délocalisations (ou bien seulement au rapatriement ?) ?

Merci par avance pour toutes vos indications ou pistes de recherche ...

Bernard_

Par **jeeecy**, le **11/12/2005 à 20:55**

[quote="bernard_":yi0qjy7w]A t'on le droit (pour un particulier) de délocaliser des fonds (environ 10.000 € à 15.000 €) de France vers le Luxembourg pour les investir (par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé) dans des sicav monétaires ou obligataires hors zone Euro ?[/quote:yi0qjy7w]

tout a fait grace a la liberte de circulation des instruments financiers (vive l'Europe!!)

[quote="bernard_":yi0qjy7w]Y a t'il des seuils autorisés ? [/quote:yi0qjy7w]
aucun grace aux traites europeens

[quote="bernard_":yi0qjy7w]Faut t'il déclarer au fisc ces délocalisations (ou bien seulement au rapatriement ?) ?[/quote:yi0qjy7w]

normalement oui (il y a des cases pour les particuliers pour cela dans les declarations d'IR)

mais certaines personnes ne le font pas